

Conseils d'entretien

Quelques conseils d'utilisation des équipements les plus courants

Balcons, terrasses, loggias

Veillez à tenir en parfait état de fonctionnement les écoulements d'eau et à éviter tout ruissellement sur les façades lors de l'arrosage de vos plantes.

Cave (ou grenier)

Si vous disposez d'une cave ou d'un grenier, vous devez en assurer la surveillance et l'entretien au même titre que pour votre appartement. Videz-les régulièrement des encombrants, papiers, cartons qui sont facilement inflammables. Vous ne devez pas y entreposer d'appareils à moteur et de produits inflammables, ni y installer des points lumineux ou des prises électriques.

Insectes

A la moindre apparition d'insectes, utilisez des produits insecticides appropriés. En cas de prolifération, prévenez votre bailleur. Le bon état de propreté du logement, notamment du meuble sous évier et des plinthes, est le meilleur moyen d'éviter l'apparition (ou de stopper le développement) des blattes et cafards.

Fenêtres, portes fenêtres

Vous ne devez en aucun cas percer ou découper les fenêtres. Vérifiez régulièrement que les rainures d'écoulement et les trous d'évacuation ne soient pas bouchés. Nettoyez les ventilations lorsqu'il y en a. Huilez légèrement les paumelles, crémones et parties mobiles. N'employez pas de produits abrasifs ou corrosifs sur les menuiseries PVC, mais seulement de l'eau savonneuse ou un produit diluant cellulosique. Remplacez les vitres cassées et refaites les mastics. Utilisez avec soin les stores, persiennes et volets et n'oubliez pas de verrouiller les arrêts de volets pour éviter leur battement.

Fixations

Pour fixer des tableaux, des éléments, etc. utilisez des crochets ou des chevilles appropriés afin d'éviter les dégradations. Certaines cloisons légères nécessitent des modes de fixation renforcées. Ne percez pas les menuiseries en PVC. Ne fixez jamais rien au plafond ni au plancher : vous risquez de provoquer un grave accident en perçant une canalisation d'eau, de gaz ou d'électricité. Attention, vous devrez reboucher les trous avant votre départ.

Chauffe-eau électrique

Il est équipé d'un groupe de sécurité disposé sous l'appareil.

Actionnez la soupape une fois par trimestre afin d'éviter son blocage par entartrage.

Aération

Pour une bonne hygiène de vie, le renouvellement de l'air de votre logement est nécessaire. Vous devez ouvrir les fenêtres au moins dix minutes par jour, même l'hiver, si votre logement n'est pas équipé d'une ventilation mécanique contrôlée (VMC). N'obstruez pas les grilles de ventilation et nettoyez-les régulièrement.

Il est strictement interdit :

- de raccorder les hottes ou sèche-linge aux bouches d'extraction, aux conduits de ventilation ou de cheminée.
- de percer les murs pour l'évacuation des vapeurs de votre sèche-linge. Il est conseillé d'utiliser un récupérateur de vapeur d'eau vendu dans le commerce.

Papiers peints et peintures

Conservez-les propres et non déchirés. Vous pouvez nettoyer vos peintures avec de l'eau tiède savonneuse sans détergent. Effectuez les menus raccords. Si vous souhaitez repeindre, commencez par lessiver les surfaces et reboucher les fissures pour éviter l'écaillage et les salissures. Utilisez toujours des peintures adaptées aux différents supports (bois, métal ...). Avant de coller un nouveau papier peint, retirez l'ancien. Sinon, il risque de se décoller très vite. Si vous posez du crépi sur les murs ou des dalles de polystyrène au plafond, le coût de dépose et de la remise en état des surfaces sera à votre charge à votre départ.

Radiateurs

Ne placez pas de meubles devant les radiateurs ou de linge dessus : cela entraverait la bonne diffusion de la chaleur. Nettoyez régulièrement vos radiateurs, sans les démonter.

Revêtements de sols

Dalles plastiques, linoléum ou similaires, carrelages : évitez le lavage à grande eau et utilisez de préférence des produits spécialement adaptés à la nature du revêtement. Moquette : l'aspirateur ou le balai mécanique suffisent pour l'entretien courant. Un shampoing avec un produit spécial doit être effectué périodiquement. Si vous collez de la moquette sur le parquet, le coût de la dépose et de la remise en état du parquet sera à votre charge.

Thermostat

La température de chauffage conseillée est de 19° en moyenne. Lorsque vous avez réglé votre thermostat sur la température désirée, vous n'avez plus à y toucher : il tiendra compte instantanément de tous les apports « gratuits » en calories (rayon de soleil, éclairage électrique, appareils ménagers, etc.) ainsi que du refroidissement provoqué par l'ouverture d'une porte, d'une fenêtre

Robinetterie et chasses d'eau

Évitez les fuites (même goutte à goutte) qui augmentent considérablement votre consommation d'eau. En cas de problèmes d'évacuation, pour le dégorgement des WC, lavabos, éviers, n'utilisez pas de produits à base de soude caustique qui attaquent les joints et les canalisations.

L'OFFICE64 de l'Habitat a signé un contrat de maintenance avec la société C.G.E.S qui peut intervenir, sur demande, pour toute vérification et réparation de chasse d'eau, de joints de robinets, de joints silicone de baignoire...

Pour le Pays Basque et le Béarn, un seul numéro est à votre service : 05 59 51 99 27

Toilettes

Ne jetez pas de coton, de tissus, ni de serviettes hygiéniques dans les W.C., cela risquerait d'entraîner l'obturation du siphon et des dégâts importants.

Serrures et verrous

Graissez-les périodiquement. Remplacez les clés égarées.